

ACTION URGENTE

PUBLIC
ÉFAI

Index AI : AMR 25/003/2006

5 décembre 2006

AU 325/06

Prisonnier d'opinion présumé / Actes de harcèlement / Manœuvres d'intimidation

CUBA

Ahmed Rodríguez Albacia (h), 21 ans, journaliste
Sa famille

Le 4 décembre, Ahmed Rodríguez Albacia, journaliste à l'agence de presse indépendante cubaine *Jóvenes sin Censura* (Jeunes sans Censure) aurait été arrêté chez lui à La Havane par des agents de la sûreté de l'État et de la police nationale. Il est actuellement détenu au poste de police situé à l'intersection de la rue 100 et de la rue Aldabó, à La Havane. Amnesty International craint qu'Ahmed Rodríguez Albacia ne soit un prisonnier d'opinion, arrêté au seul motif d'avoir exercé son droit à la liberté d'expression, de réunion et d'assemblée dans le cadre de son travail de journaliste.

Selon certaines informations, plusieurs jours avant son interpellation, Ahmed Rodríguez Albacia, les membres de sa famille et plusieurs dissidents présents chez lui ont été la cible d'« actes de répudiation », ce terme désignant des manifestations de partisans du régime devant les maisons de dissidents ou de militants, souvent orchestrées par les autorités. Selon Amnesty International, ces actes peuvent être assimilés à de la torture psychologique. Les « actes de répudiation » à l'encontre d'Ahmed Rodríguez Albacia ont commencé le 29 novembre, date à laquelle des pierres ont été jetées sur sa maison, le toit du bâtiment a été incendié, et certains de ses invités ont été arrêtés en sortant de chez lui et maintenus en détention pendant plusieurs heures par les autorités cubaines. Les deux jours suivants, des pierres ont été jetées à plusieurs reprises sur sa maison, et l'un de ses invités, qui avait été appréhendé le 29 novembre, a une nouvelle fois été arrêté et détenu pendant quelques heures le 30 novembre.

Le 15 septembre, Ahmed Rodríguez Albacia aurait été appréhendé dans un poste de police de La Havane où il s'était rendu pour obtenir des informations sur un autre dissident, interpellé quelque temps plus tôt. Il a été libéré le 17 septembre, mais la police l'aurait menacé de le placer à nouveau en détention s'il ne mettait pas un terme à ses activités de journaliste.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À Cuba, la liberté d'expression et d'association est fortement limitée. Tous les médias autorisés sont sous le contrôle des autorités ; quant aux médias indépendants, ils sont interdits. Les journalistes indépendants qui tentent d'échapper à la censure en publiant des articles à l'étranger s'exposent à des actes d'intimidation et de harcèlement, et peuvent être emprisonnés. Les défenseurs des droits humains risquent eux aussi de faire l'objet d'actes d'intimidation et d'être arrêtés arbitrairement, pour des motifs politiques. Les lois relatives à la diffamation, à la sûreté nationale et au trouble à l'ordre public, invoquées pour arrêter et emprisonner les journalistes, entravent fortement l'exercice des libertés publiques et politiques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez le gouvernement à libérer Ahmed Rodríguez Albacia immédiatement et sans conditions, à moins qu'ils ne soit inculqué d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé selon les normes internationales d'équité des procès ;
- appelez les autorités à mettre un terme aux manœuvres de harcèlement, d'intimidation et de persécution des journalistes indépendants qui exercent leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association ;
- demandez que tous les journalistes indépendants puissent exercer leurs activités légitimes et non violentes librement et sans crainte de représailles.

APPELS À :

Chef de l'État et du gouvernement :

Raul Castro Ruz
Presidente interino
La Habana, Cuba

Fax : + 53 7 8333085 (via le ministère des Affaires étrangères) ou + 1 2127791697 (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Courriel : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Formule d'appel : *Su Excelencia*, / Monsieur le Président de la République par intérim,

Procureur général :

Dr Juan Escalona Reguera
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República, San Rafael 3
La Habana, Cuba

Fax : + 53 7 669 485 / 333 164

Formule d'appel : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le Procureur général,

Ministre des Affaires étrangères :

Sr Felipe Pérez Roque
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores, Calzada No. 360, Vedado
La Habana, Cuba

Fax : + 53 7 8333 085

Courriel : cubaminrex@minrex.gov.cu

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

General Abelardo Colomé Ibarra
Ministro del Interior y Prisiones
Ministerio del Interior, Plaza de la Revolución
La Habana, Cuba

Fax : + 53 7 8301 566

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 JANVIER 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*